



Changement de statut ETUDIANT pour carte de 10 ans

Par **papillon78**, le **11/08/2011 à 20:58**

Bonsoir,

Je souhaite avoir des informations sur le changement de statut pour mon titre de séjour. Je suis arrivée en France à l'âge de 8 ans en ayant un Visa d'un an renouvelé jusqu'à mes 18 ans. En 2004 à ma majorité, j'ai eu ma première carte de séjour temporaire avec la mention étudiant.

Je m'appête à faire ma demande de renouvellement de titre de séjour et souhaite obtenir une carte de résident de 10 ans. Je suis actuellement en Master 2 et espère poursuivre en Doctorat. J'ai également signé, il y'a un an un CDI pour un quart temps.

Pensez-vous qu'il soit possible d'obtenir une issue favorable à ma demande?

Merci pour vos informations.

Par **Domil**, le **11/08/2011 à 21:55**

Après une carte de séjour étudiant, il faut trouver un motif pour changer de statut avec une carte temporaire de séjour d'un an, soit vie privée et familiale, soit salarié

Vous n'avez, de toute façon, pas les revenus nécessaires pour une carte de résident (si vous les aviez, vous pourriez demander la nationalité)

Mais bon, c'est à l'appréciation du Préfet ça va dépendre aussi de la discipline du master